

PPCR

Pour les nuls !

Pendant que nous étions en lutte, à Ville Evrard, contre la suppression de l'échelon intermédiaire, en septembre 2015, le protocole national **Parcours Professionnel Carrières et Rémunération** (PPCR) a été signé, notamment par la CFDT. Il sera appliqué dès cet été, malgré un rejet syndical majoritaire : 50.2% contre (SUD/Solidaires, CGT...).

Avant d'aller plus loin, quelques notions utiles :

Grille indiciaire : dans le public, chaque métier correspond à une échelle de salaire, composée de plusieurs échelons (environ 10).

Echelon : il dépend de l'ancienneté dans la grille et détermine la durée à attendre pour accéder à l'échelon supérieur. A chaque échelon correspond un **indice (dit majoré)**, en le multipliant par la valeur du point on obtient le traitement indiciaire ou salaire de base. EX : *directeur des soins classe normale : Echelon 6 : indice majoré : $670 \times 4,63 = 3102,30\text{€}$ (données 2015).*



Les principales mesures de cet accord sont :

1- L'avancement unique :

C'est tout simplement la suppression de tout avancement d'échelon accéléré, l'intermédiaire mais aussi le minimum, et cela dès 2016 ! Quel grand progrès !

Cette mesure visant à uniformiser les carrières des 3 fonctions publiques, va instaurer le déroulement le plus lent, donc le moins avantageux pour tous. Tout en laissant la porte ouverte à un avancement au « mérite » !

Les directions pourront ainsi remercier les agents les plus dociles et obéissants !

Il va donc devenir quasiment impossible d'atteindre le dernier échelon, ce qui va impacter nos futures pensions retraites. Merci !

C'est l'escroquerie principale, la suppression des avancements accélérés. Quand on sait que la direction de ville evrard avait estimé le gain annuel de la suppression de l'échelon intermédiaire à 350 000€ ! À combien s'élève le gain de la suppression de l'échelon minimum au niveau national ?

2- Le TPP : Transfert Prime/Point :

Valable pour la catégorie B et les soignants de catégorie A dès 2016, pour la catégorie C et le reste de la catégorie A en 2017.

Cela peut apparaître comme une bonne nouvelle puisque la pension retraite est calculée sur le traitement de base (donc le nombre de point), les primes n'entrant pas dans ce calcul. Avant de vous réjouir attendez un peu...

L'arnaque c'est que cela ne concerne qu'une partie infime des primes, l'équivalent de 9 points pour la catégorie A, 6 point pour la B et ... 4 pour la C ! L'impact sur le salaire immédiat est inexistant, puisqu'une ligne négative va apparaître sur les fiches de paies pour diminuer les primes.

Un effet quasi invisible sur une pension retraite (con est pas prêt de toucher !).

En revanche cela va augmenter, immédiatement, la cotisation CNRACL (caisse de retraite), prélevée tous les mois sur la fiche de paie (9.94% du salaire de base pour 2016).

On nous fait miroiter un gain futur et illusoire pour nous faire accepter une faible perte immédiate !

3- « revalorisation » des grilles :

Cette mesure débute en janvier 2017 et s'étale jusqu'en 2020.

Sur cette période, toutes les grilles vont être remaniées, avec bien sûr quelques euros en plus pour donner l'impression d'une amélioration, mais avec surtout un allongement des carrières.

Pas question de nous laisser la possibilité d'atteindre le dernier échelon (donc le salaire le plus intéressant et la pension qui ira avec) trop facilement, surtout si on a commencé à travailler tard, eu une promotion professionnelle (d'aide-soignante à infirmière par exemple), ou si on est une femme avec des congés mater et quelques années à temps partiels !

4- Augmentation de la valeur du point (hors PPCR) :

Cette mesure ne vient pas de l'accord PPCR, mais arrive en même temps, et fait suite à 6 ans de gel du point d'indice. L'augmentation se fait en deux phases : +0.6% en juillet 2016 et +0.6% en janvier 2017. Pour les nuls en math ça fait 1.2%...

Quelques chiffres :

Estimation de l'évolution du coût de la vie de 2010 à 2016 : **+7.4%**

Augmentation des cotisations CNRACL de 2010 à 2016 : **+ 1.82%** (pour la période 2010-2020 : +2.98%)

Evolution de la valeur du point de 2010 à juin 2016 : **0%**

Même avec les 1.2% d'évolution et les quelques points concédés par cet accord que se sont empressés de signer les « syndicats progressistes » (d'après le gouvernement et le MEDEF), pas besoin de calculatrice pour se rendre compte qu'**on est loin du compte !**

En résumé, des technocrates se sont cassé la tête pour trouver des mesures, qui semblent à notre avantage, en prévoyant des subterfuges pour reprendre ce qui aura été donné ! Kafkaïen !